

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

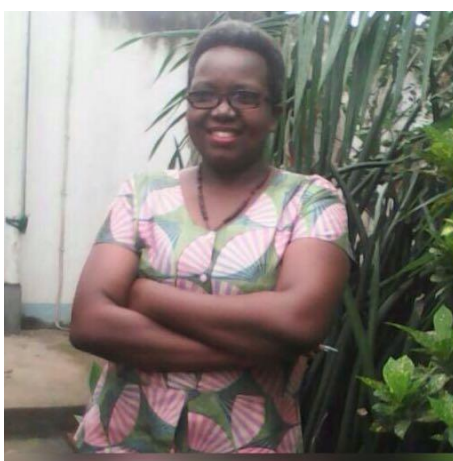
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n° 102 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».*

**Semaine du 12-18 mars 2018**



*En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 18 mars 2018, au moins 471 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.*

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	4
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....	4
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES</i> .....	5
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS</i> .....	5
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES MILITAIRES, DES AGENTS DU SNR, IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS</i> .....	6
<i>I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i> .....	7
<i>II. VIOLATION DU DROIT DE PROPRIETE</i> .....	8
<i>III. AUTRES FAITS RAPPORTES</i> .....	8
<i>IV. FAITS SECURITAIRES</i> .....	8
<i>IV.1. ACTES D'INTIMIDATION</i> .....	9
<i>V. CONCLUSION</i> .....	12

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**BRARUDI** : *Brasserie et Limonaderie du Burundi*

**CDS** : *Centre de Santé*

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**DPE** : *Direction Provinciale de l'Enseignement*

**ECOFO** : *Ecole Fondamentale*

**FAB** : *Forces Armées du Burundi*

**FNL** : *Front National de Libération*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**TGI** : *Tribunal de Grande Instance*

**VBG** : *Violences Basées sur le Genre*

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 3 personnes tuées dont 1 cadavre retrouvé, 1 personne enlevée puis portée disparue, 4 torturées, 10 arrêtées arbitrairement et 1 victime des VBG.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des administratifs, des policiers, des militaires et des agents du SNR sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Le phénomène de cadavres retrouvés continue à être observé.

Ce bulletin relève un cas tuerie, d'enlèvement, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

## ***1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***1.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***1.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Muhanga, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 mars 2018 indique qu'en date du 8 mars 2018, sur la colline Jimbi, commune Muhanga, province Kayanza, un corps sans vie d'un nommé Yadagu, de la composante sociale Twa a été retrouvé dans une rivière.

Yadagu s'était rendu sur la colline Ndava, commune Muhanga, province Kayanza pour rendre visite à ses amis. Il venait de la zone Mubuga, de la commune Ngozi. Arrivé sur la colline Ndava, il s'est fait enregistrer chez le chef de colline comme l'exige l'administration et le chef de colline a gardé ses papiers d'identité. Le lendemain il est allé se promener sur la colline Nyamwera et il a été arrêté par le chef de cette colline, prénommée Seconde, car il n'avait pas ses pièces d'identité. Yadagu lui a expliqué que c'est le chef de colline Ndava qui les avait et qu'il s'y était fait enregistrer. Pour vérifier les dires de Yadagu, Seconde est allé avec lui chez le chef de colline Ndava. Ce dernier a confirmé les dires de Yadagu et a dit à Seconde que comme elle avait des doutes sur lui elle pouvait l'emmener au chef-lieu de la commune. Ils sont ensuite allés à la commune et il a été incarcéré. Ensuite Seconde a demandé qu'on le libère et qu'elle le ramène sur la colline Nyamwera et qu'elle soit responsable de ce qui pourrait lui arriver. Il a été relâché tard le soir et est parti avec Seconde. Le lendemain il a été retrouvé mort sur la colline Jimbi. D'après nos sources il aurait été tué par des Imbonerakure sur ordre de Seconde. Les

batwa sont allés avec le cadavre devant le bureau de l'Administrateur communal pour manifester leur mécontentement, mais Seconde et l'administrateur étaient tous absents car ils étaient allés célébrer la fête dédiée à la femme du 8 mars. Ils sont ensuite allés enterrer la dépouille.

### ***1.2. DES PERSONNES ENLEVÉES PUIS PORTÉES DISPARUES***

#### **Une personne enlevée en commune et province Ngozi**

En date du 13 mars 2018, vers 22 heures, un militaire ex-FAB nommé Pascal Ngendakumana de la 421<sup>ème</sup> Bataillon de Karuzi, affecté à Rukoko, commune Gihanga, province Bubanza a été enlevé puis porté disparu. Selon des sources sur place, Pascal Ngenadakumana a été enlevé par des gens non identifiés près du bureau provincial de Ngozi lorsqu'il venait de se séparer de ses amis avec qui il venait de partager un verre au Bar Shika de Ngozi. Il prenait alors la route allant vers le quartier Kinyami où il habitait avec sa famille. Depuis cette nuit, il est sans trace et son téléphone a été éteint. La police a annoncé qu'une personne a été arrêtée pour enquêtes.

### ***1.3. DES PERSONNES TORTURÉES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS***

#### **Une personne torturée en zone urbaine de Musaga, Bujumbura Mairie**

En date du 16 mars 2018, vers 23 heures, des policiers en tenue civile se sont introduits dans un bistrot communément appelé « Chez Nihorimbere » sis près du CDS Musalac en zone urbaine Musaga, commune Muha, Bujumbura Marie, et ont battu un prénommé Sudi. Selon des sources sur place, il est accusé d'avoir fréquenté le bistrot les heures tardives. Il avait été menacé d'adhérer au groupe d'Imbonerakure de Musaga dirigés par un certain Lewis, un député élu dans la circonscription de la Mairie de Bujumbura et ancien rabatteur de la même zone.

#### **Une personne torturée en commune Murwi, province Cibitoke**

En date du 13 mars 2018, sur la colline Ngoma, commune Murwi, province Cibitoke, Samuel Bizimana, âgé de 22 ans, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD a été tabassé par trois jeunes Imbonerakure dirigés par un prénommé Jacques dans un bistrot du vin de banane. Selon nos sources, il aurait dit que certains officiers ressortissants de la province Cibitoke ne soutiennent pas le "OUI" au prochain référendum.

#### **Deux personnes torturées en commune Gahombo, province Kayanza**

En date du 15 mars 2018, sur la colline Rukago, commune Gahombo, province Kayanza, Sylvestre et Richard, deux vendeurs de chèvres, ont été tabassés par des Imbonerakure et leur ont exigé une somme de 30 000 fbu sans motif et sans quittance.

#### **Une personne torturée en province Gitega**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 février 2018 indique qu'en date du 24 février 2018, le soir, Désiré Sindayihebura alias Musoni, journaliste d'Iwacu a été battu par

Valentin Kubwimana, infirmier à Karusi et Jean Berchmans<sup>1</sup>, un volontaire à la radio « Ijwiry'umukenzezi », tous Imbonerakure de Giheta. Le forfait a été commis sur la colline Gisuru, commune Giheta au bar de Madame Micheline. Ils ont été arrêtés par la police puis incarcérés au cachot de la commune Giheta. Les deux Imbonerakure ont été relaxés en date du 1<sup>er</sup> mars 2018 sur intervention du représentant du parti CNDD-FDD en commune Giheta.

#### ***1.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES MILITAIRES, DES AGENTS DU SNR, IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS***

##### **Une personne arrêtée en commune Rutegama, province Muramvya**

En date du 12 mars 2018, un prénommé Steve, vendeur de lait originaire de la colline Cumba, commune Rutegama, province Muramvya, a été arrêté par Mélance, un Imbonerakure et aide-comptable de la commune Rutegama, l'accusant de n'avoir pas vendu le lait chez lui. Il a été incarcéré au cachot de la commune Rutegama.

##### **Une personne arrêtée en commune Nyabikere, province Karuzi**

En date du 16 mars 2018, sur la colline Ngugo, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, Ézéchiel Nigendako a été arrêté par 2 Imbonerakure dont le prénommé Bienvenu. Il a été conduit au cachot de la commune l'accusant d'avoir manifesté sa joie en chantant que l'Administrateur communal Léonidas Nakumuryango est emprisonné. Cette arrestation a été menée après qu'en date du 5 mars 2018, s'est tenue, au domicile d'un Imbonerakure du nom de Nkurunziza Jean Claude, en vue de faire emprisonner ou tuer tous ceux qui ont été contents de l'emprisonnement de l'administrateur de la commune Nyabikere.

##### **Une personne arrêtée en commune Nyabihanga, province Mwaro**

En date du 15 mars 2018, l'administrateur de la commune Nyabihanga a arrêté un chauffeur d'un camion qui distribue les produits BRARUDI à Nyabihanga l'accusant de cogner un mur du marché. Le chauffeur a demandé de faire le devis afin de réparer les casses mais en vain. Selon des sources sur place, l'administrateur a attendu le propriétaire du dépôt des produits BRARUDI du nom de Bazompora pour qu'il arrive au chef-lieu de la commune. Il lui a intimé l'ordre de contribuer pour les élections de 2020 puisqu'il fait le commerce dans sa commune. Le chauffeur ainsi que le camion ont été libéré 3 jours après, ajoutent les mêmes sources sur place.

##### **Trois personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Bujumbura Mairie**

En date du 14 mars 2018, vers 19 heures, des militaires en patrouille ont arrêté trois jeunes garçons sur la 12<sup>ème</sup> avenue de la zone Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, ils sont accusés d'être des malfaiteurs pour être assis dans un

---

<sup>1</sup> Jean Berchmans n'a pas été relâché mais a été conduit au parquet de Gitega puis transféré à la prison centrale de Gitega en date du 7 mars 2018

endroit non-éclairé alors qu'ils étaient près de leurs domiciles. Ils ont été tous conduits au cachot de la zone Cibitoke.

### **Une personne arrêtée en zone Musaga, Bujumbura Mairie**

En date du 16 mars 2018, vers 19 heures, des policiers ont arrêté un nommé Jado habitant près du CDS Musalac, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, il est accusé d'écouter l'émission Humura de la RPA. Il a été conduit au cachot de la zone Musaga où il est resté jusqu'en date du 17 mars 2018.

### **Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

En date du 17 mars 2018, Salvator Niyokindi a été arrêté par des Imbonerakure sur la colline Mushasha I, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon nos sources, ces Imbonerakure l'ont accusé de passer tout près de l'endroit où ils étaient rassemblés à cette colline. Il a été conduit au cachot de poste de police de la zone Rubirizi par le prénommé Jérémie, responsable du SNR en commune Mutimbuzi.

### **Une personne arrêtée en commune Nyarusange, province Gitega**

En date du 12 mars 2018, Gérard Bigirimana, enseignant de l'ECOFO Muzima et membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, commune Nyarusange, province Gitega, a été arrêté par Blaise Ngomirakiza, responsable du SNR dans cette province. Selon des sources sur place, Gérard Bigirimana s'était rendu au bureau de la DPE situé au chef-lieu de la province Gitega. Selon les mêmes sources, il serait accusé d'avoir participé dans l'assassinat du père de Vénérand Ntikazohera, commerçant influent du CNDD-FDD. Après avoir été interrogé au parquet de Gitega, Gérard Bigirimana a été conduit à la prison de Gitega.

### **Une personne arrêtée en commune et province Muramvya**

En date du 15 mars 2018, le prénommé Ildéphonse, enseignant de la 6<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Ryarusera en zone Bugarama, commune et province Muramvya, a été arrêté par des policiers au moment où il vaquait à ses activités quotidiennes. Les sources sur place précisent que la police l'a appréhendé devant ses élèves et l'a menotté. Son arrestation a perturbé les activités de cette école continue notre source. Il serait accusé de sensibiliser la population de voter "NON" au prochain référendum constitutionnel.

## ***1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

### **Une fille violée en commune Gashoho, province Muyinga**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 mars 2018 indique qu'en date 10 mars 2018, à l'école des métiers de Gisanze, commune Gashoho, province Muyinga, une fille nommée J.A. K., âgée de 17 ans, a été violée par son enseignant Evrard Nininahazwe. Selon les sources sur place, les examens médicaux ont confirmé le viol et le présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat communal de police à Gashoho.

## ***II. VIOLATION DU DROIT DE PROPRIETE***

### **Destruction d'une maison en province Rutana**

En date du 13 mars 2018, vers 9 heures, sur la colline Rutamba, zone Muzye, commune Giharo, province Rutana, la maison d'Antoine Kayoya a été détruite par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD dont Didas Kabunda, Ndayikengurukiye, Claude Njeimana et Gilbert Hakuzimana. Selon des sources sur place, ces derniers l'ont accusé de ne pas participer dans des travaux communautaires de chaque samedi et ils n'ont pas été inquiétés.

## ***III. AUTRES FAITS RAPPORTES***

### **Deux personnes blessées en commune Nyabihanga, province Mwaro**

En date du 14 mars 2018, pendant la nuit, sur la colline Gitaramuka, zone Munago, commune Nyabihanga, province Mwaro, Fabrice Bikorimana s'est introduit dans la maison de Pacifique Niyomuco et l'a gravement blessé à la machette au niveau du cou. L'entourage est venu porter secours et le présumé coupable a été battu et blessé gravement. Après, les blessés ont été évacués vers l'hôpital de Kibumbu.

### **Un cimetière clandestin et gardé en commune et province Muyinga**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 mars 2018 indique que depuis janvier 2018, sur la colline Musenga, zone Cumba, commune et province Muyinga, un cimetière clandestin utilisé pendant la nuit et gardé le jour par 4 Imbonerakure a été observé. Selon des sources sur place, même si son usage a été découvert récemment, ce cimetière a été clandestinement initié en février 2017 par Shabani Nimubona, chef de zone Cumba et responsable provincial de la ligue des jeunes Imbonerakure. Selon les mêmes sources, les enterrements sont exclusivement effectués pendant la nuit. Selon nos sources, un véhicule et des motos garés à ce lieu ainsi que des gens qui creusent sont observés. Le lendemain, le sol est retrouvé fraîchement remué puis, quelques jours après, des boutures de manioc y sont plantés. Mais quand le véhicule repasse la nuit, la terre est retrouvée aplanie le lendemain puis, quelques jours plus tard, de nouvelles boutures de manioc y sont plantées.

## ***IV. FAITS SECURITAIRES***

### **Détention illégale d'armes en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

En date du 13 mars 2018, Ferdinand Ntaconayigize, Imbonerakure de la colline Kigwati I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, a été arrêté par des militaires sur la route Bujumbura-Cibitoke en possession d'un fusil de type pistolet mitrailleur. Selon nos sources, ce sont des habitants de la localité appelée Mpanda, zone Maramvya, commune Mutimbuzi qui ont vu cet Imbonerakure en possession de ce fusil. Ferdinand Ntaconayigize a été conduit au cachot du SNR à Bujumbura par le prénommé Salvator, responsable du SNR en province Bujumbura rural.



### **Un nouveau-né tué en commune et province Muramvya**

En date du 13 mars 2018, sur la colline Gatebe, zone Bugarama, commune et province Muramvya, une veuve du nom de Sabine Nsengiyumva, cultivatrice et originaire de la colline Mpehe dans la même commune et province, a étranglé son nouveau-né. L'auteur présumé a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du commissariat provincial de police à Muramvya puis transféré à la prison centrale de Muramvya.

### **Un personne tuée en commune Gashikanwa, province Ngozi**

En date du 13 mars 2018, vers 23 heures, sur la colline Buhoro, zone Gatobo, commune Gashikanwa, province Ngozi, Léopold Kayobera, chef de la même colline a été tué à coups de machette. Selon des sources sur place, Léopold Kayobera a été tué quand il tentait de s'interposer pour empêcher une lutte liée à un conflit conjugal. Selon les mêmes sources, le nommé Ciza et son fils quittait un bistrot de Buhoro. Arrivés à la maison, le fils de Ciza a eu une dispute avec sa femme. Le chef de colline qui n'était pas loin est intervenu et a tenté de s'interposer et de les conseiller d'arrêter le conflit. C'est ainsi que le fils de Ciza lui a enchaîné des coups de machette. Cet administratif a crié au secours mais les voisins sont venus tard. Ciza a alors pris fuite et son père a été arrêté pour des raisons d'enquête.

## ***IV.1. ACTES D'INTIMIDATION***

### **Intimidation en commune Kabarore, province Kayanza**

En date du 15 mars 2018, sur la colline Ngoma, commune Kabarore, province Kayanza, le Ministre de l'Energie et des Mines a tenu une réunion au centre appelé Bukanya. Cette réunion portait sur la vente illégale du café et des minerais au Rwanda. Le Ministre a donné l'ordre à la police de tirer à balles réelles sur toute personne qui sera attrapée en train d'exercer ce commerce.

### **Des habitants malmenés par des Imbonerakure en commune et province Bururi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 mars 2018 indique que des Imbonerakure font la pluie et le beau temps de jour comme de nuit dans la province de Bururi. Des sources sur place indiquent que chaque quartier de la ville de Bururi dispose d'un groupe de jeunes Imbonerakure qui s'en prennent aux habitants de ces quartiers. Selon les mêmes sources, ils contrôlent les mouvements des habitants le jour comme la nuit et contraignent des travailleurs domestiques à faire du sport obligatoire les après-midis à partir de 15h30. En date du 9 mars 2018, ces habitants disent qu'un juge du TGI Bururi et un employé d'une usine de production de l'eau potable à Bururi prénommé Moise ont été malmenés par Éric Manirakiza, chef des jeunes Imbonerakure. Les deux victimes ont été forcées de s'asseoir par terre avant d'être traité de malfaiteurs par ces jeunes Imbonerakure du quartier Kigwati du chef-lieu de la province de Bururi. Les victimes ont été sauvées par le président du TGI Bururi après avoir pris

connaissance de leur captivité. Éric Manirakiza a été arrêté et conduit à la prison de Bururi en date du 9 mars 2018 puis libéré en date du 15 mars 2018 sur ordre du procureur de Bururi.

Dans la commune Matana, des habitants des collines Mwurire et Mugano, font savoir que des jeunes Imbonerakure font également des patrouilles nocturnes. Pendant la nuit, vers 3 heures du matin, des habitants de ces collines affirment que ces Imbonerakure font du sport, des entraînements paramilitaires et chantent des chansons du parti CNDD-FDD. Ils font des éloges au pouvoir et profèrent des menaces contre les opposants. Ces habitants disent que les entraînements paramilitaires se font presque tous les week-ends, toutes les nuits de samedi à dimanche, vers 3 heures du matin, ajoutent les mêmes sources sur place.

### **Des Imbonerakure se substituant à la justice en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

En date du 12 mars 2018, vers 6 heures du matin, sur la colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, des Imbonerakure commandés par leur chef prénommé Népomuscène ont appelé un autre Imbonerakure nommé Sindayigaya lui disant qu'il est accusé par une femme prénommé Spéciose qu'il a failli la violer la veille pendant la nuit. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont fait asseoir l'accusateur et l'accusé et ont organisé un procès. Après un interrogatoire et analyse du cas, ces Imbonerakure ont tranché que la femme a commis une infraction de fausses accusations et doit immédiatement payer un dédommagement à tous les Imbonerakure en achetant un bidon de bière de banane équivalent à 12000 Fbu, ce que Spéciose a fait par peur d'autres punitions.

### **Des tracts retrouvés en commune Gitaramuka, province Karuzi**

En date du 12 mars 2018, sur la sous-colline Vyiniro, colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, des tracts sur lesquels étaient inscrits les noms de 5 personnes à tuer accusées de sorcellerie ont été retrouvés. Les tracts disaient que si une autre personne mourrait d'une mort subite dans cette localité, toutes les 5 personnes seront tuées. Nos sources indiquent que ces personnes sont accusées de la mort subite de 5 personnes de la même colline il y a plus de 2 mois. Les mêmes sources ajoutent que ces tracts ont été propagés par des Imbonerakure de la localité dirigés par leur chef André Ndereyimana et chef de colline Jean Gashira. Pour le moment, c'est la panique dans les familles de ces personnes prévenues.

### **Intimidation en commune Rutegama, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 mars 2018 indique que Mélance, un Imbonerakure, aide-comptable communal de Rutegama a empêché Placide, Théogène et Charles tous de la colline Munanira, de continuer le commerce de vente du lait à Bujumbura. Il veut avoir le monopole du commerce du lait et veut que les éleveurs de vaches de la localité vendent le lait uniquement à lui. Les trois personnes n'exercent plus ce commerce par peur de représailles. Mélance a même arrêté un prénommé Steve de la colline Cumba de la commune

Rutegama puis l'a conduit au cachot de la même commune, l'accusant de n'avoir pas vendu le lait chez lui.

### **Forcing aux travaux communautaires en commune Rugombo, province Cibitoke**

En date du 17 mars 2018, au chef-lieu de la province Cibitoke, beaucoup de gens ont été battus par des jeunes Imbonerakure conduits par le prénommé Tonny, chef de zone Cibitoke en même temps responsable de la ligue des jeunes Imbonerakure en commune Rugombo et un certain Bucumi représentant des jeunes Imbonerakure en zone Cibitoke. Selon nos sources, ces jeunes Imbonerakure les intimaient l'ordre de participer aux travaux communautaires.

### **Intimidation en commune et province Kirundo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mars 2018 indique qu'en date du 11 mars 2018, au sous quartier Runanira III, quartier Murama du centre Kirundo, les habitants ont été intimidés par Juma, le chef de ce sous quartier. Selon des sources sur place, Juma est venu très tôt le matin, accompagné de deux autres personnes dont une dame prénommée Léocadie. Ils ont procédé au contrôle des récépissés en enregistrant les numéros ainsi que les noms et prénoms des possesseurs. Celui qui n'en avait pas était appelé opposant « igipinga » et ils lui disaient qu'ils vont lui faire du mal (bazomukorerako).

## ***V. CONCLUSION***

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tuerie, d'enlèvement, de torture, d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont signalés.

Des actes d'intimidation commis par des Imbonerakure, issus du parti CNDD-FDD constituent une source de menaces à la population.